



---

**Conférence des Parties**

**Vingt-neuvième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 12 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte  
mises en œuvre**

**Conférence des Parties agissant comme  
réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Dix-neuvième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 8 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte  
mises en œuvre**

**Conférence des Parties agissant comme  
réunion des Parties à l'Accord de Paris**

**Sixième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 14 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte  
mises en œuvre**

**Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte  
mises en œuvre**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CP.29 -/CMP.19 -/CMA.6**

**Questions relatives aux impacts des mesures de riposte  
mises en œuvre**

*La Conférence des Parties, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,*

*Rappelant l'article 4 de la Convention,*

*Rappelant également l'article 2 et le paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto,*

*Réaffirmant le paragraphe 15 de l'article 4 de l'Accord de Paris,*

*Rappelant les décisions 1/CP.21, 7/CP.24, 4/CP.25, 19/CP.26, 20/CP.27, 13/CP.28, 3/CMP.14, 4/CMP.15, 7/CMP.16, 7/CMP.17, 4/CMP.18, 7/CMA.1, 4/CMA.2, 23/CMA.3, 23/CMA.4 et 19/CMA.5,*

*Rappelant également le paragraphe 136 de la décision 1/CMA.5 et le paragraphe 1 f) de l'annexe I de la décision 19/CMA.5, dans lequel il est souligné qu'il est important de promouvoir des mesures visant à réduire au minimum les effets néfastes et à maximiser les effets positifs des mesures de riposte mises en œuvre,*



1. *Remercie* le Gouvernement ghanéen d'avoir accueilli le premier dialogue mondial sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, qui s'est tenu les 9 et 10 septembre 2024 à Accra ;
2. *Remercie également* le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir apporté son concours à l'organisation du dialogue mondial, les Présidents des organes subsidiaires et le secrétariat d'avoir organisé le dialogue, les experts et les facilitateurs qui ont contribué à cette manifestation ainsi que les Parties et les observateurs qui y ont participé ;
3. *Prennent acte* du rapport sur le dialogue mondial<sup>1</sup> établi par le secrétariat, tout en sachant que ce rapport n'est pas exhaustif ;
4. *Accueillent avec satisfaction* le rapport annuel de 2024 du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre<sup>2</sup>, *adoptent* le règlement intérieur actualisé qui figure dans ce rapport et *adoptent également* les recommandations présentées dans les sections I et II ci-après, transmises par le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui concernent les activités 6<sup>3</sup> et 10<sup>4</sup> du plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts<sup>5</sup> ;
5. *Adoptent en outre* le plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts pour 2026-2030, tel qu'il figure en annexe ;
6. *Demandent* au Comité de Katowice sur les impacts de mettre au point un calendrier et des modalités d'exécution pour chaque activité prévue dans le plan de travail visé au paragraphe 5 ci-dessus et de les inclure dans son rapport annuel de 2025 ;
7. *Demandent également* au forum d'intégrer dans son plan de travail annuel l'examen, sur la base du rapport annuel établi par le Comité de Katowice sur les impacts, des questions de procédure et des questions de fond relatives aux travaux menés par le Comité durant les sessions des organes directeurs ;
8. *Demandent en outre* au secrétariat d'appuyer l'exécution du plan de travail visé au paragraphe 5 ci-dessus ;
9. *Prennent note* de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus ;
10. *Demandent* que les mesures que le secrétariat est invité à prendre dans la présente décision soient appliquées sous réserve de la disponibilité de ressources financières ;

## **I. Activité 6<sup>6</sup> du plan de travail**

11. *Sont conscientes* qu'il existe une grande variété de cadres, de lignes directrices et d'outils en matière de transition juste ;
12. *Sont conscientes également* qu'il importe que les pays, en particulier les pays en développement, disposent de données, de capacités institutionnelles et humaines, ainsi que de cadres juridiques et réglementaires ;

---

<sup>1</sup> FCCC/SB/2024/10.

<sup>2</sup> FCCC/SB/2024/8.

<sup>3</sup> L'activité 6 consiste à promouvoir la mise à disposition et l'utilisation de lignes directrices et de cadres directifs pour aider les Parties à assurer une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité dans chaque secteur et d'un secteur à l'autre, y compris la formation, le recyclage, les systèmes de formation, de reconversion et de perfectionnement et les stratégies visant à associer les parties prenantes.

<sup>4</sup> L'activité 10 consiste à mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques en matière d'établissement de rapports et d'information sur les efforts déployés pour évaluer et analyser les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

<sup>5</sup> Figurant à l'annexe II des décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2.

<sup>6</sup> Voir *supra*, note 3.

13. *Engagent* les Parties à tenir compte, dans l'élaboration et la mise en application de leurs contributions déterminées au niveau national, des principes d'une transition juste pour la population active et de l'impératif de la création d'emplois décents et de qualité ;

## **II. Activité 10<sup>7</sup> du plan de travail**

14. *Engagent* les Parties à fournir des informations, tant qualitatives que quantitatives, sur les incidences sociales et économiques des mesures de riposte, conformément au paragraphe 90 de la décision 18/CMA.1 ;

15. *Engagent également* les Parties qui ont déjà fourni des informations sur les incidences sociales et économiques des mesures de riposte à continuer de communiquer de telles informations et à les enrichir, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;

16. *Prient* le secrétariat d'élaborer un rapport de synthèse sur les informations relatives aux mesures de riposte communiquées par les Parties dans leurs rapports biennaux au titre de la transparence et de le présenter au Comité de Katowice sur les impacts à sa treizième réunion.

---

<sup>7</sup> Voir *supra*, note 4.

## Annexe

### Plan de travail du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour 2026-2030

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
1	Examen par le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre du rapport annuel du CKI (par. 5 j) de l'annexe I des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5)	Forum CKI	–	–
2	Préparer les informations pour le volet « évaluation technique » du bilan mondial ayant trait aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre, conformément au processus décrit aux paragraphes 11 et 12 de la décision 23/CMA.3 (décision 19/CMA.1, par. 8 et 24)	Forum CKI	–	–
3	Examiner les fonctions, le programme de travail et les modalités de fonctionnement du forum et du CKI tous les cinq ans, à partir des soixante-neuvièmes sessions respectives des organes subsidiaires (novembre 2028) (par. 6 des décisions 13/CP.28, 4/CMP.18 et 19/CMA.5)	Forum CKI	–	–
4	Examen à mi-parcours du plan de travail, à entamer aux soixante-huitièmes sessions respectives des organes subsidiaires (juin 2028) et à conclure au plus tard à leurs soixante-neuvièmes sessions respectives	Forum CKI	–	–
5	Évaluer et analyser les impacts, notamment socioéconomiques, des mesures de riposte à mettre en œuvre pour atteindre tous les résultats du bilan mondial et parvenir à la neutralité carbone selon différents scénarios et différentes trajectoires	Forum CKI	a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires  b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices	Un rapport Ateliers régionaux Recommandations à l'intention des organes directeurs

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
6	Analyser et évaluer les impacts des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, notamment les impacts transfrontières, et en rendre compte, à la lumière du paragraphe 5 de l'article 3 de la Convention	Forum CKI	<p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p> <p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Deux rapports Recommandations à l'intention des organes directeurs
7	Recenser les moyens permettant de renforcer la coopération internationale pour accroître les capacités de la population active et promouvoir l'essor de nouveaux secteurs à émissions faibles ou nulles, notamment au moyen du Mécanisme technologique et par l'éducation, le recyclage, la formation, la reconversion, la qualification et la requalification, en ce qui concerne le développement à émissions faibles ou nulles, et la mise en place d'instruments financiers qui permettent de mobiliser et de catalyser l'appui, et échanger des données d'expérience à propos de ces moyens	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Un rapport Recommandations à l'intention des organes directeurs

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
8	Faciliter l'échange et le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les Parties, le secrétariat et d'autres organisations internationales sur la réalisation d'études d'impact	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	<p>Rapports de synthèse</p> <p>Ateliers de session</p> <p>Recommandations à l'intention des organes directeurs</p>
9	Définir les moyens de renforcer les partenariats public-privé pour faire face aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	<p>Atelier de session</p> <p>Recommandations à l'intention des organes directeurs</p>

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
10	Mettre au point une boîte à outils du CKI qui puisse être adaptée aux circonstances locales et comprenne notamment des méthodes, et que les Parties pourront utiliser pour recenser les impacts des mesures de riposte, les évaluer et y faire face, ainsi que renforcer la capacité des Parties à se servir de la boîte à outils et favoriser le partage de données d'expérience sur l'utilisation de cet instrument	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Deux rapports Recommandations à l'intention des organes directeurs
11	Élaborer, pour chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU, une étude de cas sur la transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, ainsi que sur la diversification et la transformation économiques, afin de comprendre les possibilités et les difficultés liées à leur planification et leur mise en œuvre, et partager les résultats avec les Parties et les experts	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Un rapport par groupe régional Recommandations à l'intention des organes directeurs

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
12	Élaborer des études de cas pour recenser et analyser les impacts sociaux et économiques des contributions déterminées au niveau national à l'échelle de l'économie, en couvrant tous les gaz à effet de serre, tous les secteurs et toutes les catégories	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	<p>Un rapport</p> <p>Recommandations à l'intention des organes directeurs</p>
13	Évaluer et compiler des lignes directrices relatives à la communication d'informations, dans le contexte du cadre de transparence renforcé prévu par l'accord de Paris pour l'évaluation et l'analyse de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre sur les Parties dont l'économie est touchée par les impacts des mesures de riposte, conformément au paragraphe 15 de l'article 4 de l'Accord de Paris	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	<p>Un rapport</p> <p>Un atelier régional</p> <p>Recommandations à l'intention des organes directeurs</p>

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
14	Organiser chaque année, en parallèle des sessions des organes directeurs, une table ronde ministérielle de haut niveau sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre	–	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Rapport de synthèse
15	Renforcer la capacité des Parties à réaliser leur propre évaluation et analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre et à communiquer des informations sur ces impacts, grâce à des projets de formation et de renforcement des capacités, y compris des projets existants	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	<p>Un rapport</p> <p>Ateliers régionaux</p> <p>Recommandations à l'intention des organes directeurs</p>

<i>Numéro</i>	<i>Activité</i>	<i>Entité responsable</i>	<i>Calendrier et modalités de mise en œuvre<sup>a</sup></i>	<i>Produits</i>
16	Recenser les solutions technologiques permettant de réduire les impacts des changements climatiques et de créer des emplois décents, et échanger des données d'expérience à propos de ces solutions	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Deux rapports Recommandations à l'intention des organes directeurs
17	Promouvoir la mise à disposition et l'utilisation de lignes directrices et de cadres directifs pour aider les Parties à diversifier leur économie et assurer une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité dans chaque secteur et d'un secteur à l'autre, notamment au moyen de systèmes de formation, de recyclage, de reconversion et de perfectionnement, et de stratégies de mobilisation des parties prenantes	Forum CKI	<p>a) Sensibiliser les parties concernées et améliorer le partage de l'information grâce à l'échange et à la mise en commun de données d'expérience et de pratiques exemplaires</p> <p>b) Élaborer des documents techniques, des études de cas nationales, régionales ou sectorielles, des exemples concrets et des lignes directrices</p> <p>c) Recevoir les contributions d'experts, de praticiens et d'organisations compétentes et faciliter la collaboration avec ces acteurs</p> <p>d) Organiser des ateliers</p>	Un rapport Recommandations à l'intention des organes directeurs

*Abréviation* : CKI = Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre.

<sup>a</sup> Le calendrier et les modalités de mise en œuvre seront définis conformément aux paragraphes 6 et 7 de la présente décision. Il s'agit des modalités sur lesquelles le forum et le CKI pourraient se fonder pour exécuter le plan de travail.